

## Les travaux et la maintenance en copropriété

### DURÉE ET RYTHME

2 journées de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30 soit 14 heures

### PUBLIC VISÉ

- Directeur d'agence, Manager, Gestionnaire de copropriété
- Prérequis : Connaître les bases de la gestion de copropriété

### OBJECTIFS

- Maîtriser tout le processus des travaux en copropriété, de la prise de décision à la réception de l'ouvrage
- Connaître les obligations de maintenance du syndicat de copropriété.
- Limiter le contentieux et sécuriser ses pratiques.

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
  - des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
  - la projection de documents ou graphiques,
  - des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
- La formation sera animée par Monsieur Mathieu GILBERT : Il a occupé l'ensemble des postes de gestionnaire junior à directeur d'agence pour le groupe Foncia avant de créer sa propre structure de property management. Puis, il revend ses parts pour se consacrer à la formation et au conseil dans les métiers de l'administration de biens.

### CONTENU DE LA FORMATION

- 1) Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier : 2h**
  - Remise du code de déontologie
  - Rappel des fondamentaux
  - Questions - Réponses
- 2) La décision d'exécuter des travaux dans le cadre de la copropriété**
  - Parties communes et parties privatives
  - Ce qui relève d'une AG et ce qui relève du pouvoir du syndic
  - Maintenance obligatoire
  - Travaux communs et travaux privatifs
  - Les travaux urgents
  - Les majorités
- 3) Consultation, choix, obligations et responsabilités des entreprises et autres intervenants**
  - Qualifications et certifications : quelle valeur ?
  - Avec ou sans maîtrise d'œuvre : quelles conséquences ?
  - Décision et mise en œuvre des travaux avec un maître d'œuvre
  - Sécurité : SPS, plans de prévention travaux, diagnostics, etc...
  - Assurances décennales et dommages-ouvrage
- 4) Réglementations relatives aux travaux**

- Autorisations administratives et autres
- Sécurité des intervenants et des résidents
- Réception des ouvrages
- Les garanties et leur mise en œuvre

## SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

## COÛT DE FORMATION :

- 618 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 515€ HT)
- 696 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 580 € HT)